



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

**COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE
SOCIALE DE L'INSERM**

Association régie par la loi de 1901

93 Avenue de Fontainebleau
94 270 LE KREMLIN BICÊTRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE de l'INSERM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le C.N.A.S.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 juin 2019
Le Commissaire aux comptes :
RSM Rhône-Alpes

Gaël DHALLUIN
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	303 928,49	156 800,05	147 128,44	32 776,76
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	161 142,69	42 842,69	118 300,00	
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles	142 785,80	113 957,36	28 828,44	32 776,76
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	327 229,29	202 619,38	124 609,91	153 997,60
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	3 076,50	3 076,50		
Autres immob. corporelles	324 152,79	199 542,88	124 609,91	153 997,60
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	659 656,81	253 008,26	406 648,55	378 221,22
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	503 946,40	239 118,63	264 827,77	225 958,65
Prêts	131 021,27	13 889,63	117 131,64	128 058,37
Autres immob. financières	24 689,14		24 689,14	24 204,20
TOTAL II	1 290 814,59	612 427,69	678 386,90	564 995,58
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	156 492,83		156 492,83	141 248,87
Avances & acomptes versés/com.	156 492,83		156 492,83	141 248,87
Créances	97 367,36	5 093,80	92 273,56	74 103,75
Clients et comptes rattachés	89 132,59	5 093,80	84 038,79	43 895,92
Autres créances	8 234,77		8 234,77	30 207,83
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	418 703,71		418 703,71	521 169,05
Valeurs mobilières de placement	104 563,47		104 563,47	104 354,66
Disponibilités	314 140,24		314 140,24	416 814,39
Charges constatées d'avance	160 110,73		160 110,73	163 547,76
Charges constatées d'avance	160 110,73		160 110,73	163 547,76

CAES INSERMComité d'Action et de l'Entraide So
93 avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

Bilan actif**Document fin d'exercice**

N° Siret 78530873500048
NAF (APE) 9499Z 5/15
N° Identifiant
Période du 01/01/18
au 31/12/18
 Tenue de compte : EURO

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
TOTAL III	832 674,63	5 093,80	827 580,83	900 069,43
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 123 489,22	617 521,49	1 505 967,73	1 465 065,01

CAES INSERMComité d'Action et de l'Entraide So
93 avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 78530873500048
 NAF (APE) 9499Z 6/15
 N° Identifiant
 Période du 01/01/18
 au 31/12/18
 Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
Capital social ou individuel Capital social ou individuel			524 000,00 524 000,00	524 000,00 524 000,00
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			653 795,37 653 795,37	726 259,50 726 259,50
Report à nouveau Report à nouveau				
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			-53 681,66 -53 681,66	-72 464,13 -72 464,13
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			1 124 113,71	1 177 795,37
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges			24 845,88 24 845,88	20 748,87 20 748,87
TOTAL (III)			24 845,88	20 748,87
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				

CAES INSERMComité d'Action et de l'Entraide So
93 avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 78530873500048
 NAF (APE) 9499Z 7/15
 N° Identifiant
 Période du 01/01/18
 au 31/12/18
 Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			8 480,49	2 359,84
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			8 480,49	2 359,84
Emprunts et dettes financ. divers			20 575,00	20 575,00
Emprunts et dettes financ. divers			20 575,00	20 575,00
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			54 521,37	74 259,08
Dettes fourniss. & cptes rattachés			54 521,37	74 259,08
Dettes fiscales et sociales			46 289,28	58 900,32
Dettes fiscales et sociales			46 289,28	58 900,32
Dettes sur immo. et cptes rattachés			93 600,00	
Dettes sur immo. & cptes rattachés			93 600,00	
Autres dettes			64 965,17	64 455,46
Autres dettes			64 965,17	64 455,46
Produits constatés d'avance			68 576,83	45 971,07
Produits constatés d'avance			68 576,83	45 971,07
TOTAL (IV)			357 008,14	266 520,77
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			1 505 967,73	1 465 065,01

CAES INSERMComité d'Action et de l'Entraide So
93 avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 78530873500048
 NAF (APE) 9499Z 8/15
 N° Identifiant
 Période du 01/01/18
 au 31/12/18
 Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			2 289 447,37	2 330 821,76
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			2 289 447,37	2 330 821,76
Impôts, taxes et vers. assimilés			8 048,00	8 887,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés			8 048,00	8 887,00
Charges du personnel			355 268,77	373 712,31
Salaires et traitements			254 382,59	266 267,84
Charges sociales			100 886,18	107 444,47
Dotations aux amortis. & provisions			48 125,95	41 576,20
Amort. sur immobilisations			42 486,01	35 759,81
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant			1 542,93	
Amort. pour risque et charges			4 097,01	5 816,39
Autres charges			641 039,55	599 382,39
Autres charges			641 039,55	599 382,39
TOTAL I			3 341 929,64	3 354 379,66
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			30 647,38	27 279,96
Dot. aux amort. & aux provisions			30 647,38	27 279,96
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				3 798,00
Sur opérations de gestion				626,00
Sur opérations en capital				3 172,00
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			128,00	158,00
Impôts sur les bénéfices			128,00	158,00
Solde créditeur				
Bénéfice				
TOTAL GENERAL (CHARGES)			3 372 705,02	3 385 615,62

CAES INSERM
Comité d'Action et de l'Entraide So
93 avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 78530873500048
NAF (APE) 9499Z 9/15
N° Identifiant
Période du 01/01/18
au 31/12/18
Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			1 184 557,76	1 209 911,36
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			1 184 557,76	1 209 911,36
Autres produits d'exploitation (B)			2 132 068,15	2 096 462,13
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 126 290,55	2 091 737,18
Reprise /prov. & transferts charge			294,22	
Autres produits			5 483,38	4 724,95
TOTAL (A+B)			3 316 625,91	3 306 373,49
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			1 701,77	4 005,59
De participations			1 141,77	1 242,24
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges			560,00	2 763,35
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			695,68	2 772,41
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs			695,68	2 772,41
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur			53 681,66	72 464,13
Perte			53 681,66	72 464,13
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			3 372 705,02	3 385 615,62

ANNEXE

Comptes annuels au 31/12/2018

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés sous les cinq rubriques ci-après.

A) FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EXERCICE

Note N° 1 – Faits majeurs de l'exercice

- Nouveaux Investissements inscrits à l'actif du bilan en 2018 :
 - Acquisitions de parts sociales dans la SCI LA BALAGNE / Calvi pour 22 257 €.
 - Acquisitions de parts sociales dans la SCI LA MARIN / Soustons pour 47 260 €.
 - Installation de climatiseurs dans le Mobile home de Puget sur Argens pour 1 200 € et dans le mobil home du Grau du Roi pour 1 450 €.

- En octobre 2018, signature d'un contrat de licence pour une plateforme de billetterie en ligne avec la société ProWebCE pour un montant total de 124 800 € sur une durée de 48 mois.
La licence a été comptabilisée à l'actif et amortie sur la durée du contrat.

- Fermeture de 2 CLAS : Bagnolet et Nancy. Ce qui porte le nombre total à 28 CLAS.

Note N° 2 – Événements postérieurs

Néant.

B) PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note N° 3 - Hypothèses de base

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2018 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ces comptes respectent le règlement comptable ANC n° 2016-07 du 26 décembre 2016 applicables aux exercices clos le 31/12/2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2016-07.

Note N° 4 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

4.1 - Méthode des coûts historiques

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4.2 - Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

L'entrée en vigueur des règlements CRC 2004-06 et 2002-10 n'a pas eu d'incidence significative, l'association ne possède pas d'immobilisation devant faire l'objet d'une décomposition.

Les durées d'amortissement utilisées sont pertinentes car elles correspondent bien aux durées réelles d'utilisation.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

· Immobilisations incorporelles :	
- Droits de réservation prioritaires	15 à 40 ans linéaire
- Logiciels	1 à 3 ans "
· Immobilisations corporelles :	
- Matériels	5 ans "
- Matériels et Mobiliers de bureau	3 à 10 ans

Les Titres de participations dans les SCI de tourisme sont provisionnés sur une durée de 15 ans, de façon à permettre au CAES INSERM de renouveler son patrimoine mis à disposition des agents

4.3 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 – Subvention d’investissement rapportée au compte de résultat

Néant.

C) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1- BILAN ACTIF

Note N° 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2017	Acquisition en 2018	Sorties en 2018	Valeurs brutes au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelles				
Droits de réservations prioritaires	142 785,80			142 785,80
Logiciels	36 342,69	124 800,00		161 142,69
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp.	324 579,29	2 650,00		327 229,29
	503 707,78	127 450,00	-	631 157,78

Amortissements

	Amortissements au 31/12/2017	Dotations en 2018	Reprises en 2018	Amortissements au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelles				
Droits de réservations prioritaires	110 009,04	3 948,32		113 957,36
Logiciels	36 342,69	6 500,00		42 842,69
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp	170 581,69	32 037,69		202 619,38
	316 933,42	42 486,01	-	359 419,43

Note N° 6 - Immobilisations financières**Autres Immobilisations Financières**

	Valeurs brutes au 31/12/2017	Acquisition en 2018	Sorties en 2018	Valeurs brutes au 31/12/2018
Titres sociétés de tourisme	434 429,90	69 516,50		503 946,40
Prêts Solidarité	142 508,00	57 066,62	68 553,35	131 021,27
Dépôts et cautionnements	24 204,20	484,94		24 689,14
	601 142,10	127 068,06	68 553,35	659 656,81
	Dépréciations au 31/12/2017	Dotations en 2018	Reprises en 2018	Dépréciations au 31/12/2018
Titres sociétés de tourisme	208 471,25	30 647,38		239 118,63
Prêts Solidarité	14 449,63		560,00	13 889,63
Dépôts et cautionnements				
	198 404,27	30 647,38	560,00	253 008,26
	Valeurs nettes au 31/12/2017	Augmentations en 2018	Sorties en 2018	Valeurs nettes au 31/12/2018
Titres sociétés de tourisme	225 958,65	38 869,12	-	264 827,77
Prêts Solidarité	128 058,37	57 066,62	67 993,35	117 131,64
Dépôts et cautionnements	24 204,20	484,94		24 689,14
	378 221,22	96 420,68	67 993,35	406 648,55

PRÊTS SOLIDARITÉ EN COURS :

<i>Solde au 31/12/2018</i>	<i>Remboursements prévus en 2019</i>	<i>Remboursements prévus de 2020 à 2023</i>
131 021,27 €	53 215,40 €	77 805,87 €

Note N° 7 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2018, les créances sur les agents participants représentent 89 133 € et le montant des autres créances s'élève à 8 235 €

Leur exigibilité est inférieure à un an. Afin de tenir compte de certains risques de non-recouvrement, il est indiqué que les créances sont dépréciées à hauteur de 5 094 €.

Au cours de l'exercice 2018, une dotation de 1 543 € a été pratiquée sur les créances clients et sur les autres créances.

Note N° 8 – Valeurs mobilières de placement

Néant

2- BILAN PASSIF**Note N° 9 - Réserves**

Au 31 décembre 2018, le poste « Réserves » se décompose ainsi :

Réserves obligatoires	391 720,43 €
Réserves libres	262 074,94 €
	653 795,37 €

Note N° 10 - Résultat net

L'exercice de l'année 2018 est déficitaire de 53 681,66 €

Note N° 11 - Provision départ à la retraite

Une provision pour indemnités de fin de carrière est constituée pour toute personne dont le départ en retraite est prévu dans les cinq années à venir. Cette provision est dotée de façon linéaire. Conformément au statut social des salariés de CAES, celle-ci est plafonnée à 6 mois de salaires par employé. En 2018, la provision a été dotée de 4 097 €.

Note N° 12 – Dettes

Leur exigibilité est inférieure à un an.

3 - BILAN ACTIF ET PASSIF**Note N° 13 - Comptes de régularisation**

Ils concernent exclusivement l'exploitation. Ils correspondent aux éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
* Charges constatées d'avance:	163 547,76	160 110,73
* Produits constatés d'avance:	45 971,07	68 576,83
* Charges à payer:		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés:	28 512,21	36 232,23
- Dette fiscales et sociales:	20 073,02	27 062,28
- Autres dettes:	61 191,73	63 008,32
* Produits à recevoir:	7 662,55	7 277,47

D) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note N° 14 - Charges et produits exceptionnels

	CHARGES	PRODUITS
Charges Exceptionnelles		
- Néant		
Produits Exceptionnels		
- Remboursement solde liquidation SCI / Cogolin		273,28
- Remboursement solde liquidation SCI / La Clusaz		422,40
		695,68

E) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Note N° 15 – Effectif moyen

L'effectif du CAES est de 7 salariés au 31/12/2018.

Note N° 16 – Engagements de retraite

L'engagement au 31/12/2018 correspondant aux droits acquis concernant les indemnités de fin carrière du personnel du CAES représente un total de 137 640 €, charges sociales incluses.

Ce montant est partiellement couvert par une provision de 24 846 € destinée à faire face aux décaissements futurs.

Note N° 17 - Autres engagements

Néant

Note N° 18 – Compte personnel de formation CPF

Droits évalués à 591 h dans le cadre du CPF.